



Prévoyance travail suite A.T

Par Florians

Bonsoir a tous et a toutes, espérant être au bon endroit pour ma demande, sinon j'irais ailleurs.

Tout d'abord merci pour votre aide précieuse pour moi et les autres.

Je suis dans une entreprise depuis approx. 2 mois, malheureusement je me suis fais une sale entorse au travail donc A.T.

Ma question faut t'il un minimum d'ancienneté pour demander a la prévoyance de l'entreprise un complément avec ce que me verse la CPAM ? (mon patron ma appeler aujourd'hui et ma raccrocher au nez quand je lui ai dis que j'avais la cheville encore enflé, autant vous dire que ce n'est pas gay l'ambiance.)

Si oui d'accord

Si non, comment faut t'il faire car la prévoyance ne veut pas m'indiquer si l'employeur a souscrit a cette "option" (dire de l'interlocutrice) et je douterais limite pas que l'employeur me dise non pour m'embêter.

Déjà merci pour la réponse.

Seconde question qui rejoint le premier paragraphe.

J'ai eu un lumbago début d'année donc 2semaine d'arrêt si je ne me trompe pas, dans une autre entreprise qui devait me faire prendre en cdi si j'obtenais mon permis PL. (ayant eu le covid pole emploi ne veut pas me faire passer le dernier examen alors que tout a été passais haut la main)

Bref j'étais en intérim tout l'été chez eux puis septembre formation PL reprise février pendant 2 mois le temps de "m'arranger" avec pole emploi, donc c'est dans les deux mois après février que j'ai eu mon accident de travail, et sachant que pour moi complémentaire et prévoyance c'était la même chose, il ne m'avais fait souscrire a aucune mutuelle santé.

Mais la prévoyance est d'office dans l'entreprise si je ne me trompe pas, donc ma question est la meme qu'au dessus faut t'il de l'ancienneté ? si non est ce trop tard pour réclamer mes droits a l'ancienne entreprise (prévoyance) ?

Merci et désolé du pavé.

Par morobar

Bonjour,
Maintien du salaire avec un an d'ancienneté.